

TABLE OF CONTENTS - TABLE DES MATIÈRES VOCAL DIVISION – DIVISION VOCALE

SECTION	PAGE
ENGLISH VOCAL SOLOS SOLOS VOCAUX DE LANGUE ANGLAISE	47
FRENCH VOCAL SOLOS SOLOS VOCAUX DE LANGUE FRANÇAISE	49
TRADITIONAL FOLK SONGS CHANTS FOLKLORIQUES TRADITIONNELS	51
ART SONGS OF ALL NATIONS CHANSONS D'ART DE TOUTES LES NATIONS	53
LIEDER VOCAL SOLOS LIEDER POUR VOIX SOLO	55
CLASSICAL CONCERT SONGS CHANSONS DE CONCERT DE STYLE CLASSIQUE	57
CONTEMPORARY CLASSICAL SONGS CHANTS DE STYLE CLASSIQUE CONTEMPORAIN	59
CLASSICAL CANADIAN COMPOSER VOCAL SOLOS SOLOS VOCAUX DE STYLE CLASSIQUE D'UN COMPOSITEUR(TRICE) CANADIEN(NES)	61
SACRED CLASSICAL SONGS CHANSONS SACRÉES DE STYLE CLASSIQUE	63
ORATORIOS ORATORIOS	64
OPERA OPÉRA	64
POPULAR SONGS CHANTS POPULAIRES	65
MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL SOLOS SOLOS VOCAUX DE THÉÂTRE MUSICAL OU D'OPÉRETTE	66

SECTION	PAGE
SELF-ACCOMPANIMENT VOCAL SOLOS SOLOS VOCAUX AUTO-ACCOMPAGNÉS	67
VOCAL SIGHT SINGING LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE	68
VOCAL MASTER CLASS ATELIER DE MAÎTRE EN CHANT	70
VOCAL SOLOS FOR ADJUDICATION ONLY SOLOS VOCAUX POUR ÉVALUATION SEULEMENT	71
VOCAL DUETS DUOS VOCAUX	72
VOCAL TRIOS TRIOS VOCAUX	82
VOCAL QUARTETS QUATUORS VOCAUX	82
YOUTH VOCAL ENSEMBLES ENSEMBLES VOCAUX – JEUNESSE	83
YOUTH CHOIR CHŒURS DES JEUNES	83
CLASSICAL VOCAL AND INSTRUMENTAL ENSEMBLES ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL DE STYLE CLASSIQUE	84
ELEMENTARY SCHOOL CHOIRS CHŒURS D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	85
SECONDARY SCHOOL CHOIRS CHŒURS D'ÉCOLES SECONDAIRES	87
ADULT VOCAL CATÉGORIE VOCALE POUR ADULTES	88

VOCAL CLASSES CLASSES VOCALES

ENGLISH VOCAL SOLO SECTION SECTION SOLOS VOCAUX DE LANGUE ANGLAISE

Participants may perform only once in this section. In own choice classes, the repertoire chosen must not have been originally written as part of a larger work (i.e. opera or oratorio) with the exception of song cycle. **SEE RULE 12.**

Une seule performance est permise par participant(e). Dans les classes de répertoire au choix, le répertoire sélectionné ne doit pas provenir d'un plus grand oeuvre, par exemple, d'un opéra ou d'un oratorio, sauf avec l'exception du cycle de chansons. **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-1 ENGLISH VOCAL SOLO – 6 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 6 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-2 ENGLISH VOCAL SOLO – 7 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 7 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-3 ENGLISH VOCAL SOLO – 8 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 8 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-4 ENGLISH VOCAL SOLO – 9 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 9 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-5 ENGLISH VOCAL SOLO – 10 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 10 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

- V-6 ENGLISH VOCAL SOLO – 11 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 11 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-7 ENGLISH VOCAL SOLO – 12 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 12 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-8 ENGLISH VOCAL SOLO – 13 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 13 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-9 ENGLISH VOCAL SOLO – 14 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 14 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-10 ENGLISH VOCAL SOLO – 16 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 16 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-11 ENGLISH VOCAL SOLO – 18 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 18 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-12 ENGLISH VOCAL SOLO – 21 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 21 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.

FRENCH VOCAL SOLO SECTION
SECTION DE SOLOS VOCAUX DE LANGUE FRANÇAISE

Participants may perform only once in this section. In own choice classes, the repertoire chosen must not have been originally written as part of a larger work (i.e. opera or oratorio) with the exception of song cycle. **SEE RULE 12.**

Une seule performance est permise par participant(e). Dans les classes de répertoire au choix, le répertoire sélectionné ne doit pas provenir d'un plus grand oeuvre, par exemple, d'un opéra ou d'un oratorio, sauf avec l'exception du cycle de chansons. **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-13 FRENCH VOCAL SOLO – 6 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 6 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-14 FRENCH VOCAL SOLO – 7 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 7 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-15 FRENCH VOCAL SOLO – 8 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 8 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-16 FRENCH VOCAL SOLO – 9 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 9 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-17 FRENCH VOCAL SOLO – 10 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 10 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-18 FRENCH VOCAL SOLO – 11 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 11 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel
- V-19 FRENCH VOCAL SOLO – 12 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 12 ans ou moins
Test piece, see annual supplement
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

- V-20 FRENCH VOCAL SOLO – 13 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 13 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-21 FRENCH VOCAL SOLO – 14 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 14 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-22 FRENCH VOCAL SOLO – 16 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 16 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-23 FRENCH VOCAL SOLO – 18 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 18 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-24 FRENCH VOCAL SOLO – 21 years of age and under
SOLO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 21 ans ou moins
Own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.

TRADITIONAL FOLK SONG SECTION SECTION DE CHANTS FOLKLORIQUES TRADITIONNELS

FOLK SONG: A simple melody whose author/composer is unknown and which has been handed down through the generations. The lyrics may have been changed through the years or may have been set to the traditional air by a known composer. The repertoire chosen must not have been originally written as part of a larger work (i.e. opera or oratorio) with the exception of song cycle. Participants may perform only once in this section. **SEE RULE 12.**

CHANT FOLKLORIQUE: Une mélodie simple, dont l'auteur(e)/compositeur(trice) est inconnu(e) et qui fut transmise de génération en génération. Les paroles peuvent avoir été changées au cours des années ou elles peuvent avoir été agencées à l'air traditionnel. Dans les classes de répertoire au choix, le répertoire sélectionné ne doit pas provenir d'un plus grand oeuvre, par exemple, d'un opéra ou d'un oratorio, sauf avec l'exception du cycle de chansons. Une seule performance est permise par participant(e). **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-25 TRADITIONAL FOLK SONG – 8 years of age and under
CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 8 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électrique.
- V-26 TRADITIONAL FOLK SONG – 10 years of age and under
CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 10 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électrique.
- V-27 TRADITIONAL FOLK SONG – 12 years of age and under
CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 12 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électrique.
- V-28 TRADITIONAL FOLK SONG – 14 years of age and under
CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 14 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électrique.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

- V-29 TRADITIONAL FOLK SONG – 16 years of age and under
CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 16 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électrique.
- V-30 TRADITIONAL FOLK SONG – 18 years of age and under
CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 18 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électrique.
- V-31 TRADITIONAL FOLK SONG – 21 years of age and under
CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 21 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électrique.

**SOLO ART SONG OF ALL NATIONS SECTION (EXCEPT LIEDER)
SECTION DE SOLO DE CHANSONS D'ART DE TOUTES LES NATIONS (SAUF LE
LIEDER)**

ART SONG OF ALL NATIONS: A song of serious artistic intent designed for the concert hall and sung in the language in which it was written. A complete composition in itself, not part of a larger work. Anonymous selections are not permitted. Participants may perform only once in this section. **SEE RULE 12.**

CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS: Un chant de concert sérieux chanté dans sa langue originale. Une composition indépendante qui ne fait pas partie d'une autre composition. Sélections anonymes ne sont pas permises. Une seule performance est permise par participant(e). **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-32 SOLO ART SONG OF ALL NATIONS – 8 years of age and under
SOLO DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 8 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-33 SOLO ART SONG OF ALL NATIONS – 10 years of age and under
SOLO DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-34 SOLO ART SONG OF ALL NATIONS – 12 years of age and under
SOLO DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-35 SOLO ART SONG OF ALL NATIONS – 14 years of age and under
SOLO DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-36 SOLO ART SONG OF ALL NATIONS – 16 years of age and under
SOLO DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-37 SOLO ART SONG OF ALL NATIONS – 18 years of age and under
SOLO DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

- V-38 SOLO ART SONG OF ALL NATIONS – 21 years of age and under
SOLO DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

LIEDER VOCAL SOLO SECTION
SECTION DE LIEDER POUR VOIX SOLO

LIEDER: A German art song. Participants may perform only once in this section. Accompanists identified as students will also receive an adjudication in this category. The repertoire chosen must not have been originally written as part of a larger work (i.e. opera or oratorio) with the exception of song cycle. **SEE RULE 12.**

LIEDER: Une chanson d'art allemande. Une seule performance est permise par participant(e). Les accompagnateurs(trices) qui s'identifient comme étudiant(e)s recevront aussi une évaluation dans cette section. Dans les classes de répertoire au choix, le répertoire sélectionné ne doit pas provenir d'un plus grand oeuvre, par exemple, d'un opéra ou d'un oratorio, sauf avec l'exception du cycle de chansons. **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-39 LIEDER VOCAL SOLO – 8 years of age and under
LIEDER POUR VOIX SOLO – âgé(e) de 8 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.
- V-40 LIEDER VOCAL SOLO – 10 years of age and under
LIEDER POUR VOIX SOLO – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.
- V-41 LIEDER VOCAL SOLO – 12 years of age and under
LIEDER POUR VOIX SOLO – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.
- V-42 LIEDER VOCAL SOLO – 14 years of age and under
LIEDER POUR VOIX SOLO – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.
- V-43 LIEDER VOCAL SOLO – 16 years of age and under
LIEDER POUR VOIX SOLO – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.
- V-44 LIEDER VOCAL SOLO – 18 years of age and under
LIEDER POUR VOIX SOLO – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

V-45 LIEDER VOCAL SOLO – 21 years of age and under
LIEDER POUR VOIX SOLO – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.

CLASSICAL CONCERT SONG SECTION
SECTION DE CHANSONS DE CONCERT DE STYLE CLASSIQUE

Participants may perform only once in this section. The repertoire chosen must not have been originally written as part of a larger work (i.e. opera or oratorio) with the exception of song cycle. **SEE RULE 12.**

Une seule performance est permise par participant(e). Dans les classes de répertoire au choix, le répertoire sélectionné ne doit pas provenir d'un plus grand oeuvre, par exemple, d'un opéra ou d'un oratorio, sauf avec l'exception du cycle de chansons. **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-46 CLASSICAL CONCERT SONG – 8 years of age and under
CHANSON DE CONCERT DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 8 ans ou moins
Girls or boys, open repertoire, own choice selection, any language other than English or French.
Filles ou garçons, sélection au choix, langue au choix autre que l'anglais ou le français.
- V-47 CLASSICAL CONCERT SONG – 10 years of age and under
CHANSON DE CONCERT DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, open repertoire, own choice selection, any language other than English or French.
Filles ou garçons, sélection au choix, langue au choix autre que l'anglais ou le français.
- V-48 CLASSICAL CONCERT SONG – 12 years of age and under
CHANSON DE CONCERT DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, open repertoire, own choice selection, any language other than English or French.
Filles ou garçons, sélection au choix, langue au choix autre que l'anglais ou le français.
- V-49 CLASSICAL CONCERT SONG – 14 years of age and under
CHANSON DE CONCERT DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, open repertoire, own choice selection, any language other than English or French.
Filles ou garçons, sélection au choix, langue au choix autre que l'anglais ou le français.
- V-50 CLASSICAL CONCERT SONG – 16 years of age and under
CHANSON DE CONCERT DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, open repertoire, own choice selection, any language other than English or French.
Filles ou garçons, sélection au choix, langue au choix autre que l'anglais ou le français.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

- V-51 CLASSICAL CONCERT SONG – 18 years of age and under
CHANSON DE CONCERT DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, open repertoire, own choice selection, any language other than English or French.
Filles ou garçons, sélection au choix, langue au choix autre que l’anglais ou le français.
- V-52 CLASSICAL CONCERT SONG – 21 years of age and under
CHANSON DE CONCERT DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, open repertoire, own choice selection, any language other than English or French.
Filles ou garçons, sélection au choix, langue au choix autre que l’anglais ou le français.

CONTEMPORARY CLASSICAL SONG SECTION
SECTION DE CHANTS DE STYLE CLASSIQUE CONTEMPORAIN

CONTEMPORARY CLASSICAL REPERTOIRE: Classical repertoire from the 20th or 21st centuries. Participants may perform only once in this section. The repertoire chosen must not have been originally written as part of a larger work (i.e. opera or oratorio) with the exception of song cycle. **SEE RULE 12.**

RÉPERTOIRE DE MUSIQUE CLASSIQUE CONTEMPORAINE: répertoire de musique classique des 20ième et 21ième siècles. Une seule performance est permise par participant(e). Dans les classes de répertoire au choix, le répertoire sélectionné ne doit pas provenir d'un plus grand oeuvre, par exemple, d'un opéra ou d'un oratorio, sauf avec l'exception du cycle de chansons. **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-53 CONTEMPORARY CLASSICAL SONG – 8 years of age and under
CHANT DE STYLE CLASSIQUE CONTEMPORAIN – âgé(e) de 8 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-54 CONTEMPORARY CLASSICAL SONG – 10 years of age and under
CHANT DE STYLE CLASSIQUE CONTEMPORAIN – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-55 CONTEMPORARY CLASSICAL SONG – 12 years of age and under
CHANT DE STYLE CLASSIQUE CONTEMPORAIN – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-56 CONTEMPORARY CLASSICAL SONG – 14 years of age and under
CHANT DE STYLE CLASSIQUE CONTEMPORAIN – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-57 CONTEMPORARY CLASSICAL SONG – 16 years of age and under
CHANT DE STYLE CLASSIQUE CONTEMPORAIN – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-58 CONTEMPORARY CLASSICAL SONG – 18 years of age and under
CHANT DE STYLE CLASSIQUE CONTEMPORAIN – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

V-59 CONTEMPORARY CLASSICAL SONG – 21 years of age and under
CHANT DE STYLE CLASSIQUE CONTEMPORAIN – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

**CLASSICAL CANADIAN COMPOSER VOCAL SOLO SECTION
SECTION DE SOLO VOCALE DE STYLE CLASSIQUE D'UN
COMPOSITEUR(TRICE) CANADIEN(NE)**

Participants may perform only once in this section. The repertoire chosen must not have been originally written as part of a larger work (i.e. opera or oratorio) with the exception of song cycle. **SEE RULE 12.**

Une seule performance est permise par participant(e). Dans les classes de répertoire au choix, le répertoire sélectionné ne doit pas provenir d'un plus grand oeuvre, par exemple, d'un opéra ou d'un oratorio, sauf avec l'exception du cycle de chansons. **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-60 CLASSICAL CANADIAN COMPOSER VOCAL SOLO – 8 years of age and under
SOLO VOCAL DE STYLE CLASSIQUE D'UN COMPOSITEUR(TRICE)
CANADIEN(NE) – âgé(e) de 8 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-61 CLASSICAL CANADIAN COMPOSER VOCAL SOLO – 10 years of age and under
SOLO VOCAL DE STYLE CLASSIQUE D'UN COMPOSITEUR(TRICE)
CANADIEN(NE) – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-62 CLASSICAL CANADIAN COMPOSER VOCAL SOLO – 12 years of age and under
SOLO VOCAL DE STYLE CLASSIQUE D'UN COMPOSITEUR(TRICE)
CANADIEN(NE) – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-63 CLASSICAL CANADIAN COMPOSER VOCAL SOLO – 14 years of age and under
SOLO VOCAL DE STYLE CLASSIQUE D'UN COMPOSITEUR(TRICE)
CANADIEN(NE) – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-64 CLASSICAL CANADIAN COMPOSER VOCAL SOLO – 16 years of age and under
SOLO VOCAL DE STYLE CLASSIQUE D'UN COMPOSITEUR(TRICE)
CANADIEN(NE) – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

- V-65 CLASSICAL CANADIAN COMPOSER VOCAL SOLO – 18 years of age and under
SOLO VOCAL DE STYLE CLASSIQUE D’UN COMPOSITEUR(TRICE)
CANADIEN(NE) – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-66 CLASSICAL CANADIAN COMPOSER VOCAL SOLO – 21 years of age and under
SOLO VOCAL DE STYLE CLASSIQUE D’UN COMPOSITEUR(TRICE)
CANADIEN(NE) – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

**SACRED CLASSICAL SONG SECTION
SECTION DE CHANSONS SACRÉES DE STYLE CLASSIQUE**

Participants may perform only once in this section. Repertoire to be chosen from cantatas, masses or individual classical religious songs, excluding oratorios or contemporary sacred songs. **The recitative must be sung if published with the aria in the singer's edition of the music. SEE RULE 12.**

Une seule performance est permise par participant(e). Le répertoire sélectionné doit provenir de cantates, de messes, ou de chansons classiques individuelles de nature religieuse. Ceci exclut les oratorios et les chansons sacrées contemporaines. **Le récitatif doit être chanté si ce dernier est publié avec l'aria dans l'édition de la partition appartenant au participant(e). VOIR LA RÈGLE 12.**

V-67 SACRED CLASSICAL SONG – 16 years of age and under
CHANSON SACRÉE DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-68 SACRED CLASSICAL SONG – 18 years of age and under
CHANSON SACRÉE DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-69 SACRED CLASSICAL SONG – 21 years of age and under
CHANSON SACRÉE DE STYLE CLASSIQUE – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

VOCAL ORATORIO SOLO SECTION SECTION DE SOLOS VOCAUX D'ORATORIOS

ORATORIO: A song based on a larger religious work. Participants may perform only once in this section. **The recitative must be sung if published with the aria in the singer's edition of the music. SEE RULE 12.**

ORATORIO: Un chant basée sur une oeuvre religieuse plus large. Une seule performance est permise par participant(e). **Le récitatif doit être chanté si ce dernier est publié avec l'aria dans l'édition de la partition appartenant au participant(e). VOIR LA RÈGLE 12.**

V-70 VOCAL ORATORIO SOLO – 16 years of age and under
SOLO VOCAL D'ORATORIO – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.

V-71 VOCAL ORATORIO SOLO – 18 years of age and under
SOLO VOCAL D'ORATORIO – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.

V-72 VOCAL ORATORIO SOLO – 21 years of age and under
SOLO VOCAL D'ORATORIO – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.

OPERA VOCAL SOLO SECTION SECTION DE SOLOS VOCAUX D'OPÉRA

Participants may perform only once in this section. **The recitative must be sung if published with the aria in the singer's edition of the music. SEE RULE 12.**

Une seule performance est permise par participant(e). **Le récitatif doit être chanté si ce dernier est publié avec l'aria dans l'édition de la partition appartenant au participant(e). VOIR LA RÈGLE 12.**

V-73 OPERA VOCAL SOLO – 18 years of age and under
SOLO VOCAL D'OPÉRA – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.

V-74 OPERA VOCAL SOLO – 21 years of age and under
SOLO VOCAL D'OPÉRA – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

POPULAR SONG SECTION
SECTION DE CHANTS POPULAIRES

Participants may perform only once in this section. **SEE RULE 12.**
Une seule performance est permise par participant(e). **VOIR LA RÈGLE 12.**

V-75 POPULAR SONG – 10 years of age and under
CHANT POPULAIRE – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-76 POPULAR SONG – 12 years of age and under
CHANT POPULAIRE – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-77 POPULAR SONG – 14 years of age and under
CHANT POPULAIRE – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-78 POPULAR SONG – 16 years of age and under
CHANT POPULAIRE – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-79 POPULAR SONG – 18 years of age and under
CHANT POPULAIRE – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-80 POPULAR SONG – 21 years of age and under
CHANT POPULAIRE – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL SOLO SECTION
SECTION DE SOLOS VOCAUX DE THÉÂTRE MUSICAL OU D'OPÉRETTE

Participants may perform only once in this section. **SEE RULE 12.**

Une seule performance est permise par participant(e). **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-81 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA SOLO – 8 years of age and under
SOLO VOCAL DE THÉÂTRE MUSICAL OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 8 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-82 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA SOLO – 10 years of age and under
SOLO VOCAL DE THÉÂTRE MUSICAL OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-83 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA SOLO – 12 years of age and under
SOLO VOCAL DE THÉÂTRE MUSICAL OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-84 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA SOLO – 14 years of age and under
SOLO VOCAL DE THÉÂTRE MUSICAL OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-85 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA SOLO – 16 years of age and under
SOLO VOCAL DE THÉÂTRE MUSICAL OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.
- V-86 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA SOLO – 18 years of age and under
SOLO VOCAL DE THÉÂTRE MUSICAL OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, language optional.
Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-87 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA SOLO – 21 years of age and under
SOLO VOCAL DE THÉÂTRE MUSICAL OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 21 ans ou moins

Girls or boys, own choice selection, language optional.

Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

SELF-ACCOMPANIMENT VOCAL SOLO SECTION
SECTION DE SOLOS VOCAUX AUTO-ACCOMPAGNÉS

Girls or boys, own choice selection, language optional. The performer shall accompany their own vocal performance on the piano, guitar, ukelele, mandolin, etc. Participants may perform only once in this section. **SEE RULE 12.**

Filles ou garçons, sélection au choix, choix de langue. Le participant interprétera sa sélection vocale en s'accompagnant au piano, à la guitare, au ukulélé, à la mandoline, etc. Une seule performance est permise par participant(e). **VOIR LA RÈGLE 12.**

V-88 SELF-ACCOMPANIMENT VOCAL SOLO – 12 years of age and under
SOLO VOCAL AUTO-ACCOMPAGNÉ – âgé(e) de 12 ans ou moins

V-89 SELF-ACCOMPANIMENT VOCAL SOLO – 14 years of age and under
SOLO VOCAL AUTO-ACCOMPAGNÉ – âgé(e) de 14 ans ou moins

V-90 SELF-ACCOMPANIMENT VOCAL SOLO – 16 years of age and under
SOLO VOCAL AUTO-ACCOMPAGNÉ – âgé(e) de 16 ans ou moins

V-91 SELF-ACCOMPANIMENT VOCAL SOLO – 18 years of age and under
SOLO VOCAL AUTO-ACCOMPAGNÉ – âgé(e) de 18 ans ou moins

V-92 SELF-ACCOMPANIMENT VOCAL SOLO – 21 years of age and under
SOLO VOCAL AUTO-ACCOMPAGNÉ – âgé(e) de 21 ans ou moins

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

SIGHT SINGING SECTION
SECTION DE LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE

Each participant will be asked to sing a simple unaccompanied melody which will be provided by the adjudicator. One minute per participant will be allotted to study the piece. Solmization may be used. A chord and starting note will be given. Participants may perform only once in this section.

Chaque participant(e) devra chanter, sans accompagnement, une mélodie simple assignée par le/la juge. Il est permis d'employer la solmisation. On allouera une minute à chaque participant(e) pour étudier la sélection. L'accord et la note initiale de la pièce seront joués. Une seule performance est permise par participant(e).

- V-93 SIGHT SINGING – Grade 1
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 1
For those now studying at the Grade 1* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 1*
- V-94 SIGHT SINGING – Grade 2
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 2
For those now studying at the Grade 2* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 2*
- V-95 SIGHT SINGING – Grade 3
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 3
For those now studying at the Grade 3* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 3*
- V-96 SIGHT SINGING – Grade 4
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 4
For those now studying at the Grade 4* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 4*
- V-97 SIGHT SINGING – Grade 5
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 5
For those now studying at the Grade 5* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 6*
- V-98 SIGHT SINGING – Grade 6
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 6
For those now studying at the Grade 6* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 6*

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

- V-99 SIGHT SINGING – Grade 7
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 7
For those now studying at the Grade 7* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 7*
- V-100 SIGHT SINGING – Grade 8
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 8
For those now studying at the Grade 8* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 8*
- V-101 SIGHT SINGING – Grade 9
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 9
For those now studying at the Grade 9* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 9*
- V-102 SIGHT SINGING – Grade 10
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Niveau 10
For those now studying at the Grade 10* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau 10*
- V-103 SIGHT SINGING – Associate Diploma
LECTURE À PREMIÈRE VUE VOCALE – Diplôme associé
For those now studying at the Associate Diploma* level
Pour ceux et celles qui étudient présentement au niveau Diplôme associé *

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

VOCAL MASTER CLASS SECTION SECTION D'ATELIER DE MAÎTRE EN CHANT

Each participant will be given a mini-lesson by the adjudicator on a piece or a work in progress of the participant's choosing in a master class setting. No marks or standings will be given in these classes. *To best utilize the adjudicator's time*, it will be up to the teacher, parent or other person to take notes of the adjudicator's comments, if desired, as no written comments from the adjudicator will be given. No audio or video recordings of the adjudicator's comments are permitted. These classes will be conducted *after* the competitive vocal classes have taken place, and will not affect consideration for scholarships or other awards.

Dans le cadre d'un atelier de maître, chaque participant(e) suivra une mini-leçon avec le ou la juge dans laquelle il sera question d'une pièce musicale ou d'un projet musical en cours sélectionné par le participant(e). Il n'est pas question de notes ou de classements dans cette catégorie. *Afin d'employer efficacement le temps du juge ou de la juge*, il relèvera de l'enseignant ou l'enseignante, des parents ou d'une tierce partie prédéterminée de prendre en note les commentaires du juge, si désiré. Aucun commentaire écrit ne sera remis aux participant(e)s. L'enregistrement audio et l'enregistrement vidéo des commentaires du juge ou de la juge n'est pas permis. Les ateliers de maître auront lieu *après* les catégories compétitives de chant et n'affecteront aucunement la prise en considération du participant(e) dans la remise de bourses et de prix.

V-104 VOCAL MASTER CLASS – Intermediate Level

ATELIER DE MAÎTRE EN CHANT – niveau intermédiaire

Maximum performance time of 5 minutes followed by a 15-minute master class per participant. Approximate conservatory repertoire of Levels 6 to 8.

Interprétation d'une durée maximale de 5 minutes par participant(e), suivie d'un atelier de maître de 15 minutes par participant(e). Niveaux approximatifs du conservatoire visés: niveaux 6 à 8.

V-105 VOCAL MASTER CLASS – Advanced Level

ATELIER DE MAÎTRE EN CHANT – niveau avancé

Maximum performance time of 10 minutes followed by a 20-minute master class per participant. Approximate conservatory repertoire of Levels 9 to Associate Diploma.

Interprétation d'une durée maximale de 10 minutes par participant(e), suivie d'un atelier de maître de 20 minutes par participant(e). Niveaux approximatifs du conservatoire visés: niveau 9 au Diplôme associé.

VOCAL SOLO FOR ADJUDICATION ONLY SECTION
SECTION DE SOLOS VOCAUX POUR ÉVALUATION SEULEMENT

Participants may perform only once in this section.

Dans cette section, une seule performance est permise par participant(e).

- V-106 VOCAL SOLO FOR ADJUDICATION ONLY – Introductory Grade/Grade 1
SOLO VOCAL POUR ÉVALUATION SEULEMENT – Niveau Préliminaire
One to three pieces from Introductory Grade* or Grade 1*, for adjudication only.
Jusqu'à trois œuvres du niveau préliminaire* ou niveau 1*, évaluation seulement.
- V-107 VOCAL SOLO FOR ADJUDICATION ONLY – Grades 2/3
SOLO VOCAL POUR ÉVALUATION SEULEMENT – Niveaux 2/3
One to three pieces from Grades 2* or 3*, for adjudication only.
Jusqu'à trois œuvres du niveaux 2* ou 3*, évaluation seulement.
- V-108 VOCAL SOLO FOR ADJUDICATION ONLY – Grades 4/5
SOLO VOCAL POUR ÉVALUATION SEULEMENT – Niveaux 4/5
One to three pieces from Grades 4* or 5*, for adjudication only.
Jusqu'à trois œuvres du niveaux 4* ou 5*, évaluation seulement.
- V-109 VOCAL SOLO FOR ADJUDICATION ONLY – Grades 6/7
SOLO VOCAL POUR ÉVALUATION SEULEMENT – Niveaux 6/7
One to three pieces from Grades 6* or 7*, for adjudication only.
Jusqu'à trois œuvres du niveaux 6* ou 7*, évaluation seulement.
- V-110 VOCAL SOLO FOR ADJUDICATION ONLY – Grades 8/9
SOLO VOCAL POUR ÉVALUATION SEULEMENT – Niveaux 8/9
One to three pieces from Grades 8* or 9*, for adjudication only.
Jusqu'à trois œuvres du niveaux 8* ou 9*, évaluation seulement.
- V-111 VOCAL SOLO FOR ADJUDICATION ONLY – Grade 10/Associate Diploma
SOLO VOCAL POUR ÉVALUATION SEULEMENT – Niveau 10/Diplôme associé
One to three pieces from Grade 10* or Associate Diploma*, for adjudication only.
Jusqu'à trois œuvres du niveau 10* ou Diplôme associé*, évaluation seulement.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

ENGLISH VOCAL DUET SECTION
SECTION DE DUOS VOCAUX DE LANGUE ANGLAISE

An individual is not permitted to perform more than once in this section. **SEE RULE 12.**
Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section. **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-112 ENGLISH VOCAL DUET – 8 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 8 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-113 ENGLISH VOCAL DUET – 10 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-114 ENGLISH VOCAL DUET – 12 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-115 ENGLISH VOCAL DUET – 14 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-116 ENGLISH VOCAL DUET – 16 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-117 ENGLISH VOCAL DUET – 18 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-118 ENGLISH VOCAL DUET – 21 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE ANGLAISE – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

FRENCH VOCAL DUET SECTION
SECTION DE DUOS VOCAUX DE LANGUE FRANÇAISE

An individual is not permitted to perform more than once in this section. **SEE RULE 12.**
Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section. **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-119 FRENCH VOCAL DUET – 8 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 8 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical .
- V-120 FRENCH VOCAL DUET – 10 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical .
- V-121 FRENCH VOCAL DUET – 12 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical .
- V-122 FRENCH VOCAL DUET – 14 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-123 FRENCH VOCAL DUET – 16 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-124 FRENCH VOCAL DUET – 18 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.
- V-125 FRENCH VOCAL DUET – 21 years of age and under
DUO VOCAL DE LANGUE FRANÇAISE – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection, excluding musical theatre or popular music.
Filles ou garçons, sélection au choix, sauf de musique populaire ou de théâtre musical.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

TRADITIONAL FOLK SONG DUET SECTION
SECTION DE DUOS VOCAUX DE CHANTS FOLKLORIQUES TRADITIONNELS

FOLK SONG: A simple melody whose author/composer is unknown and which has been handed down through the generations. The lyrics may have been changed through the years or may have been set to the traditional air by a known composer. Participants may perform only once in this section. **SEE RULE 12.**

CHANT FOLKLORIQUE: Une mélodie simple, dont l'auteur(e)/compositeur(trice) est inconnu(e) et qui fut transmise de génération en génération. Les paroles peuvent avoir été changées au cours des années ou elles peuvent avoir été agencées à l'air traditionnel. Une seule performance est permise par participant(e). **VOIR LA RÈGLE 12.**

V-126 TRADITIONAL FOLK SONG DUET – 8 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 8 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électronique.

V-127 TRADITIONAL FOLK SONG DUET – 10 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 10 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électronique.

V-128 TRADITIONAL FOLK SONG DUET – 12 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 12 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électronique.

V-129 TRADITIONAL FOLK SONG DUET – 14 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 14 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électronique.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

- V-130 TRADITIONAL FOLK SONG DUET – 16 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 16 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électronique.
- V-131 TRADITIONAL FOLK SONG DUET – 18 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 18 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électronique.
- V-132 TRADITIONAL FOLK SONG DUET – 21 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL – âgé(e) de 21 ans ou moins
Boys or girls, own choice selection, language optional, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electric instrument.
Garçons ou filles, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non électronique.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

**VOCAL DUET, ART SONG OF ALL NATIONS SECTION (EXCEPT LIEDER)
SECTION DE DUOS VOCAUX DE CHANSONS D'ART DE TOUTES LES NATIONS
(SAUF LE LIEDER)**

ART SONG OF ALL NATIONS: A song of serious artistic intent designed for the concert hall sung in the language in which it was written. A complete composition in itself, not part of a larger work. Anonymous selections are not permitted. An individual is not permitted to perform more than once in this section. **SEE RULE 12.**

CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS: Un chant de concert sérieux chanté dans sa langue originale. Une composition indépendante qui ne fait pas partie d'une autre composition. Sélections anonymes ne sont pas permises. Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section. **VOIR LA RÈGLE 12.**

V-133 VOCAL DUET, ART SONG OF ALL NATIONS – 8 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 8 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-134 VOCAL DUET, ART SONG OF ALL NATIONS – 10 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-135 VOCAL DUET, ART SONG OF ALL NATIONS – 12 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-136 VOCAL DUET, ART SONG OF ALL NATIONS – 14 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-137 VOCAL DUET, ART SONG OF ALL NATIONS – 16 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-138 VOCAL DUET, ART SONG OF ALL NATIONS – 18 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 18 ans
ou moins

Girls or boys, own choice selection.

Filles ou garçons, sélection au choix

V-139 VOCAL DUET, ART SONG OF ALL NATIONS – 21 years of age and under
DUO VOCAL DE CHANSON D'ART DE TOUTES LES NATIONS – âgé(e) de 21 ans
ou moins

Girls or boys, own choice selection.

Filles ou garçons, sélection au choix

POPULAR MUSIC VOCAL DUET SECTION
SECTION DE DUOS VOCAUX DE MUSIQUE POPULAIRE

An individual is not permitted to perform more than once in this section. **SEE RULE 12.**
Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section. **VOIR LA RÈGLE 12.**

V-140 POPULAR MUSIC VOCAL DUET – 10 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE POPULAIRE – âgé(e) de 10 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-141 POPULAR MUSIC VOCAL DUET – 12 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE POPULAIRE – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-142 POPULAR MUSIC VOCAL DUET – 14 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE POPULAIRE – âgé(e) de 14 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-143 POPULAR MUSIC VOCAL DUET – 16 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE POPULAIRE – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-144 POPULAR MUSIC VOCAL DUET – 18 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE POPULAIRE – âgé(e) de 18 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-145 POPULAR MUSIC VOCAL DUET – 21 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE POPULAIRE – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL DUET SECTION
SECTION DE DUOS VOCAUX DE MUSIQUE DE THÉÂTRE OU D'OPÉRETTE

An individual is not permitted to perform more than once in this section. **SEE RULE 12.**
Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section. **VOIR LA RÈGLE 12.**

V-146 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL DUET – 8 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE DE THÉÂTRE OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 8 ans ou moins

Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-147 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL DUET – 10 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE DE THÉÂTRE OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 10 ans ou moins

Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-148 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL DUET – 12 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE DE THÉÂTRE OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 12 ans ou moins

Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-149 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL DUET – 14 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE DE THÉÂTRE OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 14 ans ou moins

Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-150 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL DUET – 16 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE DE THÉÂTRE OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 16 ans ou moins

Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

V-151 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL DUET – 18 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE DE THÉÂTRE OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 18 ans ou moins

Girls or boys, own choice selection.
Filles ou garçons, sélection au choix

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

V-152 MUSICAL THEATRE OR LIGHT OPERA VOCAL DUET – 21 years of age and under
DUO VOCAL DE MUSIQUE DE THEÂTRE OU D'OPÉRETTE – âgé(e) de 21 ans ou
moins

Girls or boys, own choice selection.

Filles ou garçons, sélection au choix

CLASSICAL VOCAL AND INSTRUMENTAL DUET SECTION
SECTION DE DUOS DE STYLE CLASSIQUE POUR VOIX ET INSTRUMENT(S)

An individual is not permitted to perform more than once in this section. **SEE RULE 12.**
Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section. **VOIR LA RÈGLE 12.**

V-153 CLASSICAL VOCAL AND INSTRUMENTAL DUET – 16 years of age and under
DUO DE STYLE CLASSIQUE POUR VOIX ET INSTRUMENT(S) – âgé(e) de 16 ans
ou moins

Girls or boys, own choice selection, accompanied by any instrument other than the piano,
or the piano and another instrument, adjudication for the vocalist and the instrumentalist
only.

Filles ou garçons, sélection au choix, accompagné par un instrument autre que le piano, ou
par le piano et un autre instrument, évaluation pour le/la chanteur/se et l'instrumentaliste
seulement.

V-154 CLASSICAL VOCAL AND INSTRUMENTAL DUET – 21 years of age and under
DUO DE STYLE CLASSIQUE POUR VOIX ET INSTRUMENT(S) – âgé(e) de 21 ans
ou moins

Girls or boys, own choice selection, accompanied by any instrument other than the piano,
or the piano and another instrument, adjudication for the vocalist and the instrumentalist
only.

Filles ou garçons, sélection au choix, accompagné par un instrument autre que le piano, ou
par le piano et un autre instrument, évaluation pour le/la chanteur/se et l'instrumentaliste
seulement.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

VOCAL TRIO SECTION
SECTION DE TRIOS VOCAUX

An individual is not permitted to perform more than once in this section. **SEE RULE 12.**
Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section. **VOIR LA RÈGLE 12.**

V-155 VOCAL TRIO – 12 years of age and under
TRIO VOCAL – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls and/or boys, own choice selection, language optional.
Filles et/ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-156 VOCAL TRIO – 16 years of age and under
TRIO VOCAL – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls and/or boys, own choice selection, language optional.
Filles et/ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-157 VOCAL TRIO – 21 years of age and under
TRIO VOCAL – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls and/or boys, own choice selection, language optional.
Filles et/ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

VOCAL QUARTET SECTION
SECTION DE QUATUORS VOCAUX

An individual is not permitted to perform more than once in this section. **SEE RULE 12.**
Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section. **VOIR LA RÈGLE 12.**

V-158 VOCAL QUARTET – 12 years of age and under
QUATUOR VOCAL – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls and/or boys, own choice selection, language optional.
Filles et/ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-159 VOCAL QUARTET – 16 years of age and under
QUATUOR VOCAL – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls and/or boys, own choice selection, language optional.
Filles et/ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

V-160 VOCAL QUARTET – 21 years of age and under
QUATUOR VOCAL – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls and/or boys, own choice selection, language optional.
Filles et/ou garçons, sélection au choix, choix de langue.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

**YOUTH VOCAL ENSEMBLE
ENSEMBLES VOCAUX POUR JEUNES**

An individual is not permitted to perform more than once in this section.
Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section.

- V-161 YOUTH VOCAL ENSEMBLE – 12 years of age and under
ENSEMBLE VOCAL POUR JEUNES – âgé(e) de 12 ans ou moins
Girls and/or boys, one or two own choice selections, any combination of voices, language optional, limited to 12 participants, maximum 10 minutes.
Filles et/ou garçons, jusqu'à deux sélections au choix, n'importe quelle combinaison de voix, choix de langue, limité à 12 participant(e)s, maximum de 10 minutes.
- V-162 YOUTH VOCAL ENSEMBLE – 16 years of age and under
ENSEMBLE VOCAL POUR JEUNES – âgé(e) de 16 ans ou moins
Girls and/or boys, one or two own choice selections, any combination of voices, language optional, limited to 12 participants, maximum 10 minutes.
Filles et/ou garçons, jusqu'à deux sélections au choix, n'importe quelle combinaison de voix, choix de langue, limité à 12 participant(e)s, maximum de 10 minutes.
- V-163 YOUTH VOCAL ENSEMBLE – 21 years of age and under
ENSEMBLE VOCAL POUR JEUNES – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls and/or boys, one or two own choice selections, any combination of voices, language optional, limited to 12 participants, maximum 10 minutes.
Filles et/ou garçons, jusqu'à deux sélections au choix, n'importe quelle combinaison de voix, choix de langue, limité à 12 participant(e)s, maximum de 10 minutes.

**YOUTH CHOIR
CHOEURS DES JEUNES**

An individual is not permitted to perform more than once in this section.
Un individu ne peut pas chanter plus qu'une fois dans cette section.

- V-164 YOUTH CHOIR – 21 years of age and under
CHOEUR DES JEUNES – âgé(e) de 21 ans ou moins
Girls and/or boys, one or two own choice selections, any combination of voices, language optional, limited to 60 participants, maximum 10 minutes.
Filles et/ou garçons, jusqu'à deux sélections au choix, n'importe quelle combinaison de voix, choix de langue, limité à 60 participant(e)s, maximum de 10 minutes.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

CLASSICAL / CONTEMPORARY VOCAL AND INSTRUMENTAL ENSEMBLE SECTION
SECTION D'ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL CLASSIQUE / CONTEMPORAIN

- V-165 CLASSICAL VOCAL AND INSTRUMENTAL ENSEMBLE SECTION – 21 years of age and under
SECTION D'ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL CLASSIQUE – âgé(e) de 21 ans ou moins
Minimum of 3 performers. One or two own choice selections, any combination of voices and instruments, maximum 10 minutes.
Minimum de trois participant(e)s. Sélection au choix, une ou deux œuvres, n'importe quelle combinaison de voix et d'instruments, temps maximum de 10 minutes.
- V-166 CONTEMPORARY VOCAL & INSTRUMENTAL ENSEMBLE – 21 years of age and under
ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL CONTEMPORAIN – âgé(e) de 21 ans ou moins
Minimum of 3 performers. One or two own choice selections, any combination of voices and instruments, amplification must be kept to a moderate level, maximum 10 minutes.
Minimum de trois participant(e)s. Sélection au choix, une ou deux œuvres, n'importe quelle combinaison de voix et instruments. L'amplification doit être maintenue à un volume modéré. Temps maximum de 10 minutes.

**ELEMENTARY SCHOOL ENGLISH CHOIR SECTION
SECTION DE CHOEURS ANGLAIS D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Participants may come from one or more schools. Winners of each class in this section will receive a Porcupine Music Festival de musique plaque.

Les participant(e)s peuvent venir d'une ou de plusieurs écoles. Le groupe gagnant dans chacune des classes dans cette section recevra une plaque du Porcupine Music Festival de musique.

- V-167 ELEMENTARY SCHOOL ENGLISH CHOIR – Grade 2 and under
CHOEUR ANGLAIS D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – 2 ième année et moins
Test piece, see annual supplement, limited to 60 participants.
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel, limité à 60 participant(e)s.
- V-168 ELEMENTARY SCHOOL ENGLISH CHOIR – Grade 4 and under
CHOEUR ANGLAIS D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – 4 ième année et moins
Test piece, see annual supplement, limited to 60 participants..
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel, limité à 60 participant(e)s.
- V-169 ELEMENTARY SCHOOL ENGLISH CHOIR – Grade 6 and under
CHOEUR ANGLAIS D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – 6 ième année et moins
Test piece, see annual supplement, limited to 60 participants.
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel, limité à 60 participant(e)s.
- V-170 ELEMENTARY SCHOOL ENGLISH CHOIR – Grade 8 and under
CHOEUR ANGLAIS D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – 8 ième année et moins
Own choice selection, limited to 60 participants.
Sélection au choix, limité à 60 participant(e)s.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

**ELEMENTARY SCHOOL FRENCH CHOIR SECTION
SECTION DE CHOEURS FRANÇAIS D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Participants may come from one or more schools. Winners of each class in this section will receive a Porcupine Music Festival de musique plaque.

Les participant(e)s peuvent venir d'une ou de plusieurs écoles. Le groupe gagnant dans chacune des classes dans cette section recevra une plaque du Porcupine Music Festival de musique.

V-171 ELEMENTARY SCHOOL FRENCH CHOIR – Grade 2 and under
CHOEUR FRANÇAIS D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – 2ième année et moins
Test piece, see annual supplement, limited to 60 participants.
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel, limité à 60 participant(e)s.

V-172 ELEMENTARY SCHOOL FRENCH CHOIR – Grade 4 and under
CHOEUR FRANÇAIS D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – 4ième année et moins
Test piece, see annual supplement, limited to 60 participants.
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel, limité à 60 participant(e)s.

V-173 ELEMENTARY SCHOOL FRENCH CHOIR – Grade 6 and under
CHOEUR FRANÇAIS D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – 6ième année et moins
Test piece, see annual supplement, limited to 60 participants.
Morceau d'épreuve, voir le supplément annuel, limité à 60 participant(e)s.

V-174 ELEMENTARY SCHOOL FRENCH CHOIR – Grade 8 and under
CHOEUR FRANÇAIS D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – 8ième année et moins
Own choice selection, limited to 60 participants.
Sélection au choix, limité à 60 participant(e)s.

**SECONDARY SCHOOL ENGLISH CHOIR SECTION
SECTION DE CHOEURS ANGLAIS D'ÉCOLES SECONDAIRES**

Participants may come from one or more schools. Winners of each class in this section will receive a Porcupine Music Festival de musique plaque.

Les participant(e)s peuvent venir d'une ou de plusieurs écoles. Le groupe gagnant dans chacune des classes dans cette section recevra une plaque du Porcupine Music Festival de musique.

V-175 SECONDARY SCHOOL ENGLISH CHOIR
CHOEUR ANGLAIS D'ÉCOLE SECONDAIRE
Own choice selection, limited to 60 participants.
Sélection au choix, limité à 60 participant(e)s.

**SECONDARY SCHOOL FRENCH CHOIR SECTION
SECTION DE CHOEURS FRANÇAIS D'ÉCOLES SECONDAIRES**

Participants may come from one or more schools. Winners of each class in this section will receive a Porcupine Music Festival de musique plaque.

Les participant(e)s peuvent venir d'une ou de plusieurs écoles. Le groupe gagnant dans chacune des classes dans cette section recevra une plaque du Porcupine Music Festival de musique.

V-176 SECONDARY SCHOOL FRENCH CHOIR
CHOEUR FRANÇAIS D'ÉCOLE SECONDAIRE
Own choice selection, limited to 60 participants.
Sélection au choix, limité à 60 participant(e)s.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

ADULT VOCAL SECTION
SECTION VOCALE POUR ADULTES

These classes are open to participants 22 years of age and over. Adult classes are for adjudication only. Performers may enter only once in each class in this section. **SEE RULE 12.**

Ces classes sont ouvertes aux participant(e)s 22 ans et plus. Les participant(e)s ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois dans chaque classe de cette section. Ces classes sont pour évaluation seulement. **VOIR LA RÈGLE 12.**

- V-177 ADULT VOCAL SOLO – Concert Song
SOLO VOCAL POUR ADULTES – Chant de concert
Own choice selection from Grade 7* and under, choice of language, for adjudication only.
Sélection au choix du niveau 7* ou moins, choix de langue, pour évaluation seulement.
- V-178 ADULT VOCAL SOLO – Concert Song
SOLO VOCAL POUR ADULTES – Chant de concert
Own choice selection from Grade 8* and over, choice of language, for adjudication only.
Sélection au choix du niveau 8* ou plus, choix de langue, pour évaluation seulement.
- V-179 ADULT OPERA VOCAL SOLO
SOLO VOCAL D'OPÉRA POUR ADULTES
Men or women, own choice selection, recitative must be sung if written with aria, choice of language, for adjudication only.
Hommes ou femmes, sélection au choix, récitatif doit être chanté s'il est écrit avec aria, choix de langue, pour évaluation seulement.
- V-180 ADULT LIGHT OPERA OR MUSICAL THEATRE VOCAL SOLO
SOLO VOCAL D'OPÉRETTE OU DE THÉÂTRE MUSICAL POUR ADULTES
Men or women, own choice selection, choice of language, for adjudication only.
Hommes ou femmes, sélection au choix, choix de langue, pour évaluation seulement.
- V-181 ADULT VOCAL ORATORIO SOLO
SOLO VOCAL D'ORATORIO POUR ADULTES
Men or women, own choice selection, choice of language, for adjudication only.
Hommes ou femmes, sélection au choix, choix de langue, pour évaluation seulement.
- V-182 ADULT TRADITIONAL FOLK SONG VOCAL SOLO
SOLO VOCAL DE CHANT FOLKLORIQUE TRADITIONNEL POUR ADULTES
Men or women, own choice selection, choice of language, unaccompanied or accompanied by a piano or any non-electronic instrument, for adjudication only.
Hommes ou femmes, sélection au choix, choix de langue, sans accompagnement ou accompagné au piano ou par un instrument non-électronique, pour évaluation seulement.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

V-183 ADULT ART SONG OF ALL NATIONS VOCAL SOLO (EXCEPT LIEDER)
SOLO VOCAL DE CHANT D'ART DE TOUTES LES NATIONS POUR ADULTES
(SAUF LE LIEDER)

Art song of all nations: A song of serious artistic intent designed for the concert hall sung in the language in which it was written. A complete composition in itself, not part of a larger work. Anonymous selections are not permitted. Men or women, own choice selection, must be sung in the original language, for adjudication only.

Chanson d'art de toutes les nations: Un chant de concert sérieux chanté dans sa langue originale. Une composition indépendante qui ne fait pas partie d'une autre composition. Sélection anonyme ne sont pas permises. Hommes ou femmes, sélection au choix, doit être chanté dans la langue originale, pour évaluation seulement.

V-184 ADULT LIEDER VOCAL SOLO
SOLO VOCAL DE LIEDER POUR ADULTES

Lieder: A German art song. Men or women, own choice selection, for adjudication only.
Lieder: Une chanson d'art allemande. Hommes ou femmes, sélection au choix, pour évaluation seulement.

V-185 ADULT CONTEMPORARY CLASSICAL SONG VOCAL SOLO
SOLO VOCAL DE CHANSON CONTEMPORAIN CLASSIQUE POUR ADULTES
Contemporary classical repertoire: Classical repertoire from the 20th and 21st centuries.
Men or women, own choice selection, choice of language, for adjudication only.
Répertoire de musique classique contemporain: répertoire de musique classique des 20^{ième} et 21^{ième} siècles. Hommes ou femmes, sélection au choix, choix de langue, pour évaluation seulement.

V-186 ADULT POPULAR SONG
CHANT POPULAIRE POUR ADULTES

Men or women, own choice selection, language optional, for adjudication only.
Hommes ou femmes, sélection au choix, choix de langue, pour évaluation seulement.

V-187 ADULT ADVANCED VOCAL SOLO
SOLO VOCAL AVANCÉ POUR ADULTES

Men or women, for those who are or have studied music full-time at a conservatory or university, or who have a degree or diploma in music, or who have completed the Associate Diploma practical examination, two contrasting pieces, maximum 10 minutes, for adjudication only.

Pour ceux et celles au niveau post-secondaire ou qui font des études à temps plein à un conservatoire de musique ou qui détiennent un diplôme en musique au niveau post secondaire, ou ayant passé l'examen pratique pour le Diplôme associé, deux pièces contrastantes, temps maximum de 10 minutes, pour évaluation seulement.

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

V-188 ADULT VOCAL DUET

DUO VOCAL POUR ADULTES

Any combination of voices, own choice selection, choice of language, for adjudication only.

N'importe quelle combinaison de voix, sélection au choix, choix de langue, pour évaluation seulement.

V-189 ADULT VOCAL TRIO

TRIO VOCAL POUR ADULTES

Any combination of voices, own choice selection, choice of language, for adjudication only.

N'importe quelle combinaison de voix, sélection au choix, choix de langue, pour évaluation seulement.

V-190 ADULT VOCAL QUARTET

QUATUOR VOCAL POUR ADULTES

Any combination of voices, own choice selection, choice of language, for adjudication only.

N'importe quelle combinaison de voix, sélection au choix, choix de langue, pour évaluation seulement.

V-191 ADULT VOCAL ENSEMBLE

ENSEMBLE VOCAL POUR ADULTES

Maximum of 12 singers, any combination of voices, two contrasting pieces of own choice, language of own choice, may include students, maximum 10 minutes, for adjudication only.

Maximum de 12 chanteurs, n'importe quelle combinaison de voix, deux pièces contrastées au choix, choix de langue, peut inclure des étudiants, maximum de 10 minutes, pour évaluation seulement.

V-192 ADULT CHOIR

CHOEUR D'ADULTES

Two contrasting pieces of own choice, language of own choice, may include students, limited to 60 participants, maximum 10 minutes, for adjudication only.

Deux pièces contrastées au choix, choix de langue, peut inclure des étudiants, limité à 60 participant(e)s, maximum de 10 minutes, pour évaluation seulement.

NOTES

*from the current syllabus of the Royal Conservatory of Music or Conservatory Canada./*du prospectus actuel du Royal Conservatory of Music ou Conservatory Canada.

September 2023